Jura	Compte-rendu succinct	<u>Le Président</u> :
	CONSEIL	M. Gérôme FASSENET
	COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance</u> : M. Philippe GIMBERT
Affiché le :	Séance du Jeudi 25 mars 2021	

Personnes excusées/absentes

• Dampierre : Mme Stéphanie PICOT,

• Orchamps: M. Régis CHOPIN,

Ranchot : Mme Séverine DEVILLE ;

Rouffange: Mme Aurore PLANCON;

Vitreux : M. Alain GOMOT.

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 25 mars 2021 à 18h30 à la salle des Forges de Fraisans sous la présidence de M. Gérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 18h42 et a été levée à 21h00.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

a. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2021 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Philippe GIMBERT (LA BARRE) indique qu'il y a un contresens dans ses propos. En effet, il n'est pas contre les Attributions de compensations mais contre la modification du montant des Attributions de compensations pour une compétence qui n'appartient plus aux communes.

Il ajoute également que l'intervention de Monsieur Michel GANET (PAGNEY) n'est pas assez développée. En l'occurrence, Monsieur le Maire de Pagney proposait de rediscuter de la CLECT et des Attributions de compensations afin que les élus aient le même niveau d'information et soient conscients des enjeux. De plus, il proposait la possibilité offerte par les Fonds de concours pour abonder ponctuellement le budget de la CCJN sur des projets de solidarité (ex : aménagement des abords du collège à Fraisans, étude inondations, ...).

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 11 février 2021,
- nomme Monsieur Philippe GIMBERT comme secrétaire de séance.

Voté à l'unanimité

b. Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

Monsieur le Président présente l'état des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes en vue d'exercer la compétence mobilité

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité absolue (2 CONTRES), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de transférer la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de Communes Jura Nord;
- décide de ne pas demander, pour le moment, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre; la Communauté de Communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports;
- modifie les statuts de la Communauté de Communes Jura Nord comme suit :
 - Ajout de la compétence supplémentaire suivante : 26. Compétence d'autorité organisatrice de la mobilité définie à l'article L.1231-1-I du Code des transports conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 2 décembre 2019.
- décide de solliciter les communes membres de la Communauté de Communes Jura Nord, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin qu'elles se prononcent au sujet de cette modification statutaire, préciser que, sans réponse de leur part dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire, leur décision sera réputée favorable;
- décide de donner pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente décision.

Voté à la majorité

d. Vente d'un terrain situe sur la parcelle n° 398 Zl 170 à Ougney à la commune d'Ougney

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Cédric IVANES, conseiller communautaire et maire de la commune d'Ougney, ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte de vendre le terrain sur la parcelle n° 398 ZI 176 située à Ougney pour un montant de six mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-douze cents (6 495,72 €) à la commune d'Ougney ;
- dit que les frais, droits et honoraires sont à la charge de l'acheteur;
- désigne l'office notarial SCP BARTHEN RUIZ VANDEL 8 rue Joseph Thoret 39100 DOLE;
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte notarié et tous les documents relatifs à cette affaire;
- charge Monsieur le Président de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes;
- dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

e. Validation du changement de nom du Pays Dolois et approbation des nouveaux statuts

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide le changement de nom de l'association qui deviendra « Pays Dolois Pays de Pasteur »;
- valide les nouveaux statuts joints à la présente délibération;

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

a. Convention relative à la participation financière de la CCJN dans le cadre du compte personnel de formation entre la CCJN et un agent

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte de mettre en place une convention relative à la participation financière de la CCJN dans le cadre du Compte Personnel de Formation entre la CCJN et l'agent;
- accepte les termes de ladite convention;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier :
- autorise Monsieur le Président à engager toute démarche nécessaire au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

3. FINANCES

a. Retrait de la délibération n° DCC2021_02_015 du 11 février 2021 relative aux attributions de compensations définitives 2020 à cause d'une erreur de procédure

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de retirer la délibération n° DCC2021_02_015 du 11 février 2021 arrêtant les attributions de compensations définitives 2020.

Voté à l'unanimité

b. Débat d'Orientations Budgétaires 2021 - Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2021 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2021 conformément au document annexé.

Voté à l'unanimité

4. ECONOMIE - TOURISME

a. Site archéologique de la citadelle situe sur la commune d'Evans : acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle et signature de l'acte de vente

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur François GRESET, Vice-président et maire de la commune d'Evans, n'a pas pris part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir les parcelles n° 219 ZD 111 pour une surface de 1 038 m² (située Champs des Vis à Evans) et n° 219 ZD 112 pour une surface de 1 184 m² (située Champs des Vis à Evans) pour réaliser un aménagement touristique;
- décide de classer ces parcelles dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord;
- précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord;
- désigne l'office notarial SCP BARTHEN RUIZ VANDEL 8 rue Joseph Thoret 39100 DOLE;
- autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer tout acte afférent à ce dossier;
- dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget,
- autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités comptables diverses.

Voté à l'unanimité

5. ASSAINISSEMENT

a. Convention de servitude conventionnelle de passage de canalisations publiques d'eaux usées en terrain privé

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve la mise en place de cette convention de servitude ;
- · accepte les termes de ladite convention ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour accomplir la publicité foncière de cette convention de servitude et toutes autres formalités administratives afférentes à ce dossier :
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention de servitude et l'acte notarié à intervenir ainsi que tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Pagney – Demande de subvention

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- sollicite les aides de l'Agence de l'Eau pour cette opération ;
- approuve le plan de financement de l'opération ci-dessus ;
- sollicite une autorisation de débuter les travaux avant notification de l'aide;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières et signer tout acte afférent :
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Voté à l'unanimité

 Travaux de réhabilitation du réseau de collecte du système d'assainissement de Montmirey-la-Ville – Demande de subvention

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- sollicite les aides de l'Agence de l'Eau pour cette opération ;
- approuve le plan de financement de l'opération ci-dessus ;
- sollicite une autorisation de débuter les travaux avant notification de l'aide ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières et signer tout acte afférent :
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Voté à l'unanimité

6. AFFAIRES SCOLAIRES

a. Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – Plan de relance / Continuité pédagogique

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- · se prononce favorablement sur cet appel à projets,
- accepte que la Communauté de Communes Jura Nord réponde à cet appel à projet,
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier,
- autorise Monsieur le Président à inscrire au budget les dépenses et recettes de l'opération,
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires pour répondre à cet appel à projets.

Voté à l'unanimité

b. Convention de partenariat « label écoles numériques 2020 » : école numérique à l'école à Fraisans

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve la mise en place de cette convention de partenariat;
- accepte les termes de ladite convention;
- autorise Monsieur le Président à inscrire au budget les dépenses relatives au dossier,
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à intervenir.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 21h00.

M. Philippe GIMBERT Commune de LA BARRE

R

Le Président, Gérôme FASSENET

5